

Ordre du jour

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) s'est réunie pour sa septième session à Bordeaux, les 16 et 17 février 1996.

I. OUVERTURE DES TRAVAUX

Les travaux de la Conférence ont été ouverts par S.E. M. Georges Whannou, représentant du ministre des Affaires étrangères de la République du Bénin, président de la CMF, en présence de Mme Anne-Marie Cazalet, maire adjoint de la Ville de Bordeaux, représentant du maire de Bordeaux, S.E. M. Alain Juppé.

Le représentant du président de la CMF transmet aux membres de la Conférence les regrets du président de ne pouvoir participer aux travaux, pour cause d'élections présidentielles, et exprime ses vœux de plein succès aux travaux.

Il profite de cette première rencontre consécutive au Sommet de Cotonou pour exprimer la profonde reconnaissance de son pays envers toute la communauté francophone.

Il lance un appel vibrant à la communauté francophone pour qu'elle recherche des voies originales en vue de remédier aux problèmes importants que connaît l'Afrique, notamment celui du chômage, qui affecte surtout la jeunesse. Citant les propos du Président Soglo qui, au Sommet de Cotonou, proposait un « véritable plan Marshall pour l'Afrique », M. Whannou se réjouit de constater que cette idée fait peu à peu son chemin.

Sur ces mots d'exhortation et d'espoir, la 7^e Conférence ministérielle de la Francophonie est déclarée ouverte.

II. CONSTITUTION DU BUREAU

Le bureau de la Conférence est ainsi constitué :

Président : France

Vice-présidents : Bénin
Vietnam
Canada
Madagascar
Égypte
République centrafricaine

Rapporteur : Canada/Québec

Avant d'ouvrir les débats, Mme Margie Sudre, secrétaire d'État français chargée de la Francophonie, communique aux délégations le message de S.E. M. Nguyen Manh Cam, ministre des Affaires étrangères de la République socialiste du Vietnam. Celui-ci confirme l'attachement de son pays à la communauté francophone et fait état des actions déjà engagées par son gouvernement pour la préparation du Sommet de Hanoi. Il souhaite que dans cette tâche, le Vietnam puisse jouir de l'appui et du concours de l'ensemble de la communauté francophone.

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'ORDONNANCEMENT DES TRAVAUX

Le projet d'ordre du jour de la Conférence, tel que présenté, ainsi que le projet d'ordonnement des travaux sont adoptés.

IV. ADOPTION DU RAPPORT DE LA 6^e SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

La présidente demande à la Conférence de réagir au projet de rapport général de sa sixième session, tenue à Cotonou, les 29 et 30 novembre 1995.

Le rapport est adopté sans modification.

V. CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE SIÉGEANT COMME CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACCT (27^e SESSION)

La présidente invite le secrétaire général de l'ACCT, M. Jean-Louis ROY, à présenter son rapport.

5.1. Rapport du secrétaire général de l'ACCT

Dans un rapport unique, destiné à la fois au conseil d'administration et à la conférence générale, M. Jean-Louis Roy, secrétaire général de l'ACCT, présente les interventions que l'ACCT a menées durant les années 1994-1995 en tant que :

- secrétariat des instances ;
- responsable des concertations francophones ;
- opérateur principal des Sommets.

Secrétariat des instances

Soulignant que l'ACCT a, pour la deuxième fois à l'occasion d'un sommet, joué pleinement le rôle de secrétariat des instances à Cotonou, le secrétaire général rappelle les très nombreuses réunions pour lesquelles l'ACCT s'est chargée des activités allant de la logistique d'ensemble à la préparation intellectuelle et matérielle de ces rencontres.

Concertations francophones

Ce mandat est important pour dégager « l'identité francophone » et permettre l'émergence d'un cadre de valeurs partagées.

Après avoir évoqué les principales concertations francophones menées au cours du biennium (La Barbade, Copenhague, Le Caire, Beijing) et décrit les conditions dans lesquelles elles ont été réalisées, le secrétaire général souligne qu'en ces temps de « mondialisation », les nations, les cultures, les héritages patrimoniaux et scientifiques, loin d'être abolis, doivent se confronter à des ensembles puissants et saisir ainsi toutes les occasions de s'affirmer.

Le secrétaire général décrit les liens que l'ACCT a développés durant le biennium avec les Nations unies et la reconnaissance internationale qui en est résultée pour elle. Il souligne, parmi les concertations importantes des deux années écoulées, celle des ministres de la Justice, au Caire, à la fin d'octobre 1995, celle des ministres francophones de l'Agriculture, en octobre 1995, à Québec, ou encore celles conduites sur des grands thèmes de coopération (le forum sur l'épargne, à Cotonou, en avril 1995 ; le forum sur le traitement avancé du français, à Bruxelles, en septembre 1995). Il mentionne enfin les concertations menées avec les OING ainsi que le colloque organisé à l'occasion du 25^e anniversaire de la Francophonie sur le thème de « l'avenir de la communauté francophone dans le développement mondial ».

Opérateur principal des Sommets

Traçant un bilan rapide des deux années écoulées, le secrétaire général met en lumière les réalisations saillantes des grands secteurs d'activités de l'ACCT.

Au titre de l'éducation et de la formation, il évoque quelques acquis de l'Agence : la consolidation de l'enseignement à distance, fruit de la collaboration avec les organismes spécialisés de plusieurs pays membres ; les partenariats avec de nombreuses institutions de formation du Sud ; la dotation de manuels scolaires en grand nombre.

Au titre de la coopération culturelle et audiovisuelle, le secrétaire général rappelle le succès qu'a connu le deuxième Masa. Il souligne que son caractère à la fois culturel et économique lui ouvre des perspectives de financements nouveaux. L'Afrique et la Francophonie détiennent, avec le Masa, l'un des éléments du contenu de l'exception culturelle.

Le secrétaire général montre ensuite l'importance du réseau des 144 Centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural (Clac), qu'il s'agit de conforter et de développer grâce à l'intervention de financements nouveaux.

Après avoir rappelé les interventions de l'Agence dans le domaine de l'audiovisuel (Fonds de soutien, TV5 Afrique, Cirtef, festivals du film, etc.) et s'être interrogé sur la possibilité d'arrêter les termes d'une convention culturelle entre États et gouvernements membres, le secrétaire général évoque les acquis de l'ACCT au titre de l'espace technologique et de l'ère de l'information : la prise de conscience de la nécessité d'entrer dans le cadre de l'information mondialisée et de relever les défis qui se posent à la communauté francophone ; l'amorce d'une politique francophone de création de sites d'accès aux réseaux, de recherche sur les logiciels d'accès et les protocoles de transmission et, surtout, la mise en place de stratégies de valorisation des contenus francophones. Il signale, à cet effet, que l'ACCT dispose désormais d'un serveur qui mettra à la disposition des États et gouvernements membres un fonds croissant de contenus en langue française. Le développement du serveur sera confié à une nouvelle direction déléguée aux technologies.

S'agissant de l'espace de liberté et de démocratie, le secrétaire général rappelle les résultats principaux de la coopération conduite par l'Agence : un investissement majeur visant la collecte, la gestion et la diffusion de la documentation juridique et judiciaire ; l'harmonisation des droits nationaux, notamment en matière de sécurité économique ; une forte intervention dans la formation des magistrats et des auxiliaires de Justice ; enfin, un ensemble d'activités liées au développement de la démocratie, à la consolidation de l'État de droit, à la protection des droits et libertés et à l'appui aux processus de paix. Ce dernier ensemble est mené en collaboration étroite avec l'AIFLF, qui recevra un soutien accru pendant le biennium à venir.

S'agissant de l'espace économique au service du développement, le secrétaire général rappelle que les contraintes budgétaires ont conduit l'ACCT à limiter les mandats qui lui avaient été confiés aux domaines de l'énergie, du partenariat d'entreprise et du soutien à la création des PME/PMI.

Après avoir terminé ce tour d'horizon par les réalisations de l'Agence en matière de langue française et d'appui aux langues nationales, le secrétaire général passe aux questions touchant l'organisation de l'Agence. Il se donne pour objectif de parfaire les progrès réalisés depuis 1992 dans la rénovation de la gestion de l'institution. À cet effet, il entend satisfaire à quatre exigences : parfaite transparence des engagements et des investissements, constante préoccupation du bon usage des fonds publics, décentralisation des budgets et enfin, qualité et célérité du service public.

Pour atteindre ces objectifs, le secrétaire général soumet à la Conférence un budget d'économie et un plan d'organisation rénové et resserré, dont les effets conjugués permettront d'augmenter sensiblement l'apport de l'Agence aux programmes du biennium et d'assurer le maintien des frais de fonctionnement en deçà de 20 %. Décrivant les solutions proposées, le secrétaire général insiste notamment sur l'enrichissement de l'équipe de la délégation générale à la coopération juridique et judiciaire, la limitation à six ans de la durée

des mandats des personnels à recrutement international et sur l'actualisation des mandats de l'École internationale de Bordeaux, transformée en École internationale de la Francophonie, dont le rôle sera redéfini pour lui permettre d'adapter ses fonctions aux nécessités du prochain siècle.

En terminant, le secrétaire général évoque l'importante échéance institutionnelle de Hanoi et souligne que les aménagements qu'il propose pour l'Agence devraient concourir à la pleine réussite de la nouvelle organisation institutionnelle de la Francophonie.

Après avoir remercié ses collaborateurs, salué le retour d'Haïti et la venue de la Suisse, de la Moldavie et de Sao Tomé et Príncipe, le secrétaire général exprime sa conviction que l'Agence est au cœur d'une vaste entreprise d'affirmation et de construction de la Francophonie, de médiatisation entre les langues et les cultures du monde, qui devrait permettre à chacun de « vivre ensemble différents ».

5.2. Débat général

Les diverses délégations qui interviennent en réponse au rapport du secrétaire général profitent de leurs interventions pour remercier les autorités françaises nationales, régionales et locales pour la chaleur et la qualité de l'accueil qui leur a été réservé et souligner le cadre prestigieux de la ville de Bordeaux comme site de cette conférence.

S'agissant plus particulièrement du rapport du secrétaire général, elles saluent toutes, de façon générale, sa qualité, sa précision et l'efficacité des actions menées par l'Agence au cours du biennium. Plusieurs délégations se félicitent des efforts de réduction des frais de fonctionnement annoncés par le secrétaire général afin d'atteindre un ratio de 80 % en faveur des crédits de programmes.

De façon spécifique, le chef de la délégation du Québec réaffirme l'engagement de son gouvernement à la cause francophone et au renouvellement de ses institutions, souhaitant que cette communauté ne soit pas seulement l'affaire des gouvernements, des administrations et des opérateurs, mais qu'elle rejoigne progressivement tous les secteurs de l'opinion et devienne une véritable Francophonie des peuples. Il rappelle l'importance des partenariats réalisés par le secrétariat ainsi que celle de l'exception culturelle. Il se réjouit également des mesures annoncées par le secrétaire général à l'égard des technologies de l'information et propose d'accueillir la conférence des ministres responsables des inforoutes, décidée lors du Sommet de Cotonou, suggérant, en outre, que ces nouvelles technologies soient une occasion d'insertion des jeunes dans nos sociétés et dans la communauté francophone.

Le représentant de la Bulgarie insiste sur le renforcement de la présence politique de la Francophonie sur la scène internationale et salue tout particulièrement le concept de diplomatie préventive. Il souhaite, en outre, qu'une coopération bien articulée s'élabore avec les pays de l'Est, notamment en matière de langue, d'éducation, de culture, d'informatique et de droits de l'Homme. Enfin, il souligne l'importance, pour les États membres, malgré les conditions de crise qui les guettent tous, d'assurer un financement adéquat à l'ACCT, reconnaissant au passage la qualité de l'effort fait par le secrétaire général pour assainir les finances de l'Agence et dégager des budgets supplémentaires pour la coopération. La Bulgarie tiendra ses engagements financiers.

Le représentant des Comores salue les efforts d'adaptation des programmes par l'ACCT et souligne l'importance, en cette période de rareté des ressources, de mettre en place des programmes qui recouvrent les réalités locales et se rapprochent le plus possible des populations bénéficiaires, plaidant en cela pour une Francophonie des peuples. Il salue également le passage du secrétaire général aux Comores, passage qui lui a permis de mieux apprécier les besoins locaux. Enfin, il remercie l'Agence d'avoir maintenu un contact constant avec son pays alors que celui-ci vivait des moments difficiles, de nature à remettre en cause ses acquis démocratiques. Les Comores soulignent de façon toute particulière l'importance du programme de coopération juridique et judiciaire qui devrait bénéficier de moyens d'intervention accrus.

Le représentant du Canada exprime la volonté de son gouvernement de continuer de jouer un rôle éminent au sein de la Francophonie. Il note avec satisfaction que l'Agence marque une volonté d'écoute de l'ensemble des pays ainsi qu'une sensibilité à leurs besoins de base. Il affirme l'importance que son pays attache aux travaux de renouvellement de l'édifice institutionnel de la Francophonie dans une perspective de simplification des instances et des structures, et d'économie véritable dans leur fonctionnement. Il réitère l'importance du rôle politique de la communauté francophone. Cela doit se traduire par la volonté non équivoque des membres de se saisir plus fermement que dans le passé de certains dossiers. On doit aussi développer des réseaux virtuels en français sur les inforoutes, un des piliers fondamentaux de l'édifice international. Enfin, le représentant canadien informe la Conférence de la disponibilité de son pays à accueillir chez lui la conférence des ministres responsables des inforoutes et annonce que des dispositions financières ont déjà été prises à cet effet.

Le représentant des Seychelles félicite l'Agence pour le dynamisme des actions qu'elle a menées au sein de la Francophonie. Il met en exergue l'importance de l'implication des populations dans les divers programmes de la Francophonie, plus particulièrement en ce qui concerne les jeunes. Il se dit assuré que les perspectives d'avenir iront dans ce sens.

Selon le délégué égyptien, l'action multilatérale de l'ACCT, s'inscrivant dans la durée, représente à la fois l'aboutissement et la relance de la communauté francophone. Il souligne l'expansion du processus de démocratisation en Afrique, auquel la Francophonie apporte sa contribution, et cite le président Chirac pour qui « l'Afrique doit être le continent de l'espérance ».

Le délégué du Maroc, appuyé par plusieurs délégations, rappelle l'importance pour la Francophonie de se mettre au service du développement et appelle plus particulièrement la France, qui assure la présidence du Club de Paris, à rechercher activement des solutions pour un allègement substantiel de la dette publique des pays d'Afrique subsaharienne. Il met également l'accent sur le partenariat et la mise en œuvre de synergies, en vue de stimuler l'esprit d'entreprise, qui est à la base du développement économique.

Le représentant du Cameroun note avec plaisir la mise en œuvre effective de programmes bien ciblés par l'ACCT, qui se démarque ainsi de la solidarité déclamatoire de certaines organisations internationales. Il fait part à la conférence du souhait de son pays de voir accorder un financement substantiel aux programmes suivants :

- radios locales ;
- plans nationaux de l'environnement ;
- français, langue de la vie internationale.

Le délégué ivoirien, bien qu'appréciant l'orientation générale des mesures annoncées touchant le personnel, souhaite que la dimension sociale puisse être prise en compte. Il exprime le souhait de son pays de voir s'implanter un second réseau de Centres de lecture et d'animation culturelle en milieu rural (Clac), dont l'action d'ouverture de la dimension francophone est particulièrement porteuse au sein des populations. Au sujet du Marché des arts du spectacle africain (Masa), il assure la conférence qu'une démarche est engagée pour trouver un siège pour ses opérations en attendant la construction d'un édifice qui lui soit destiné. Il exprime le vœu des autorités ivoiriennes que le budget de la troisième édition soit au moins équivalent à celui du dernier Masa, faute de quoi il serait difficile d'assurer la qualité de cette opération.

Le délégué centrafricain, pour sa part, s'inquiète de la suppression de la direction générale de la coopération technique et du développement économique, dont les actions concrètes sur le terrain sont un sujet de satisfaction pour son pays. Il demande que soit reconsidérée cette proposition.

Le délégué laotien informe la Conférence de l'importance attachée par son pays à la restauration de Luang Prabang, qui est devenue patrimoine culturel et artistique mondial. Il demande l'assistance de l'ACCT à cet effet.

Le représentant du Sénégal soulève trois points d'importance :

- l'éducation et la formation qui sont, pour le Sénégal, des priorités absolues ;
- la langue française, en partenariat « de terrain » avec les langues nationales ; il évoque le rôle que les Clac, structures de proximité par excellence, peuvent être amenés à jouer à cet égard ;
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication, particulièrement en ce qui concerne les contenus (information documentaire sous toutes ses formes) et le traitement du gisement brut d'informations au Sud.

Il annonce par ailleurs l'intention du Sénégal d'organiser une manifestation des arts plastiques, pour laquelle un soutien est demandé.

Le délégué zaïrois encourage le secrétaire général à rechercher de nouvelles modalités de fonctionnement du Fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud qui, avec les nouvelles technologies de l'information et les médias, représente pour son pays un domaine prioritaire.

Après avoir salué les efforts fournis par l'ACCT pour la diffusion d'ouvrages au Sud, le délégué tunisien suggère qu'une démarche soit effectuée auprès des maisons d'édition des pays nantis afin que les ouvrages qui sont régulièrement envoyés au pilon puissent être mis à la disposition des pays du Sud, ce qui pourrait développer un marché d'acheteurs potentiels pour l'avenir.

La représentante du Luxembourg exprime la volonté de son gouvernement d'activer sa contribution à la Francophonie, en particulier dans le domaine de la production audiovisuelle francophone et la recherche de synergies touchant la production de logiciels multimédias d'apprentissage du français langue étrangère. Elle salue la création d'une délégation générale consacrée aux nouvelles technologies de l'information, précisant que l'Internet, loin d'être un danger, est une chance à saisir pour l'avenir de la Francophonie.

La représentante de Madagascar salue les efforts entrepris pour le renforcement des acquis dans le domaine de la démocratisation et des droits de l'Homme, soutien qui reste toutefois insuffisant. Évoquant la relation qui existe entre démocratisation, sécurité et paix, et le développement social et économique, elle appelle à l'intensification des efforts en ce qui concerne le renforcement de la coopération économique.

Le représentant guinéen, quant à lui, met l'accent sur le rôle éminent joué par les Clac et les radios rurales pour le développement général de pays comme la Guinée, où le taux d'analphabétisme reste élevé. Il souligne également l'importance du Masa, les productions culturelles de ces pays n'ayant aucun moyen de concurrencer les productions du Nord, plus particulièrement d'outre-Atlantique.

La déléguée du Vietnam, après avoir marqué son appréciation des résultats satisfaisants des actions entreprises dans son pays dans les domaines de l'éducation-formation, de la culture et de la communication ainsi que du développement économique, fait état de la coopération fructueuse qui s'est établie entre le bureau régional de l'ACCT à Hanoi et les autorités de son pays. Cependant, elle exprime ses doléances concernant les réponses trop tardives aux requêtes nationales, qui peuvent compromettre la réalisation des projets. Enfin, elle demande, en vue du prochain sommet, le soutien de l'ACCT pour l'organisation, en mars 1997, d'un festival culturel francophone à Hanoi.

Le représentant mauricien réaffirme, au nom du nouveau gouvernement de Maurice, l'attachement et le soutien de son pays à l'Agence et à la Francophonie. Il souligne l'importance des programmes suivants :

- le soutien à la démocratie ;
- les Clac ;
- le Fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud.

Après s'être réjoui du souci marqué par l'ACCT d'élargir son action, notamment, en direction des pays d'Europe centrale et orientale, le délégué roumain souligne le parallélisme entre la dimension économique, le développement durable et la démocratie. Son gouvernement souhaite qu'une collaboration étroite se développe entre l'ACCT et le FFA. Il émet le vœu qu'à l'avenir, la jeunesse francophone puisse travailler en français sur les inforoutes.

Soulignant l'attachement à la langue française des pouvoirs publics de son pays, le représentant de Moldavie se réjouit de son adhésion à la Francophonie. Exprimant la détermination de son gouvernement d'être intégré à toutes les instances de la Francophonie, en vue d'une coopération réellement efficace, il annonce qu'une demande d'adhésion a été déposée auprès de l'ACCT ainsi qu'auprès de l'AIFLF et de l'Aupelf-Uref.

5.3. Examen et adoption du rapport de la commission administrative et financière

Le rapport est adopté.

5.4. Examen et adoption du rapport de la commission des programmes

Le rapport est adopté.

5.5. Examen et adoption du rapport du comité du Programme spécial de développement (PSD)

Après l'annonce par le ministre de Maurice de la contribution de son pays au PSD, le rapport est adopté.

5.6. Nominations diverses

Directeurs généraux

Sur proposition du secrétaire général, le conseil d'administration, siégeant à huis clos, a pris les décisions de nomination suivantes :

Directeur général des politiques et de la planification :

- M. André LADOUSSE (France).

Directeur général de l'administration et des finances :

- M. Jacques CORNET (Communauté française de Belgique).

Directeur général de l'éducation et de la formation :

- M. Jean TABI-MANGA (Cameroun).

Directeur général du développement et de la solidarité (antérieurement Programme spécial de développement) :

- M. Mohamed Raja FARHAT (Tunisie).

La Direction générale de la coopération technique et du développement économique étant supprimée, le poste n'a pas été pourvu.

La Conférence rappelle que tous les titulaires de grade XII, y compris ceux nommés par le secrétaire général, ont un engagement dont la durée totale ne peut excéder six (6) ans.

En ce qui concerne les titulaires de grade XII nommés par le secrétaire général, les articles 9, 17 et 18 du statut et règlement du personnel ont été amendés par le conseil d'administration. La Conférence décide que ces articles amendés s'appliquent aux engagements en cours. De même, la Conférence a entériné la proposition du secrétaire général selon laquelle le délégué général à la coopération juridique et judiciaire, dont le poste figure au plan d'organisation 1996-

1997 adopté par la Conférence, voit son grade XI-XIbis modifié en grade XII. Son titulaire est nommé par le secrétaire général.

Président de la commission de recours

La Conférence nomme M. Alain PLANTEY (France), président de la commission de recours.

5.7. Questions diverses

À ce niveau des travaux, aucune question n'a été soulevée.

5.8. Adoption du rapport du conseil d'administration

La présidente annonce que le rapport du conseil d'administration sera adopté au moment de l'adoption du rapport général de la Conférence.

VI. CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE SIÉGEANT COMME CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ACCT (14^e SESSION)

La présidente annonce que la CMF siège maintenant comme conférence générale de l'ACCT, conformément à la résolution n° 11 du Sommet de Chaillot.

6.1. Demandes d'adhésion de nouveaux membres

Sur proposition de la présidente de la Conférence qui fait droit à la demande de la Confédération suisse et de la République de Moldavie, la Conférence accepte l'adhésion des deux pays comme membres de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) (cf. résolutions relatives à l'adhésion de la Confédération suisse et de la République de Moldavie, pp. 191 et 193).

Les représentants de la Suisse et de la Moldavie remercient tous les États et gouvernements membres pour leur décision.

6.2. Rapport du secrétaire général de l'ACCT

(cf. rapport présenté au conseil d'administration)

6.3. Débat général

(cf. débat suite au rapport du secrétaire général présenté au conseil d'administration)

6.4. Examen et adoption du rapport du conseil d'administration

La présidente annonce que le rapport du conseil d'administration sera adopté au moment de l'adoption du rapport général de la Conférence.

6.5. Nomination du commissaire aux comptes

M. André VALAT (France) est nommé commissaire aux comptes pour une durée de quatre (4) ans.

6.6. Questions diverses

À ce niveau des travaux, aucune question n'a été soulevée.

6.7. Examen et adoption du rapport de la conférence générale

La présidente annonce que le rapport de la conférence générale sera adopté au moment de

l'adoption du rapport général de la Conférence.

VII. CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE SIÉGEANT COMME ORGANE DU SOMMET

La présidente précise que la Conférence siège à présent comme organe du Sommet, conformément à la résolution n° 11 du Sommet de Chaillot.

7.1. Examen de la situation au Burundi

Plusieurs chefs de délégation s'expriment sur la situation au Burundi.

Le représentant de la Belgique évoque les efforts menés depuis deux ans par la communauté internationale en appui au gouvernement du Burundi. Soulignant qu'en dépit de ces initiatives, l'insécurité règne toujours au Burundi, il considère que l'organisation d'une mission de haut niveau de la Francophonie pourrait compléter les initiatives de la communauté internationale sans interférer avec celles qui sont en cours. Une telle mission devrait faire une place prépondérante aux membres africains de la Francophonie.

Le ministre du Burundi souligne que, sans avoir cessé d'être préoccupante depuis l'assassinat du Président Ndadaye, la situation actuelle de son pays montre quelques signes positifs de retour à la paix et à la sécurité. Le nouveau gouvernement, constitué en octobre 1995, privilégie le dialogue, réorganise la Justice et préconise une restructuration des forces de sécurité ouvertes à toutes les composantes de la nation. Le ministre remercie la Francophonie pour la solidarité qu'elle ne cesse de lui témoigner. Il se félicite des conclusions tirées des missions au niveau ministériel, parlementaire et des experts juristes effectuées au Burundi en avril et mai 1995, et soutient les initiatives déjà prises, notamment, le plan d'action d'appui à la Justice et l'engagement pour le soutien au débat national. En concluant son intervention, le ministre souhaite que d'autres missions puissent se réaliser pour l'évaluation du travail accompli.

Vivement préoccupé par la situation au Burundi, le représentant de l'Égypte rappelle la position de son pays, fondée sur la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies, en date du 29 janvier 1996. Rappelant les mérites de la diplomatie préventive, il souligne que la communauté internationale est attentive à éviter la répétition des expériences malheureuses survenues dans plusieurs pays africains. C'est dans cet esprit que l'Égypte a hébergé, le 29 novembre 1995, une conférence sur les moyens de consolider la stabilité dans la région des Grands lacs. Enfin, le représentant de l'Égypte lance un appel à toutes les parties burundaises pour qu'elles œuvrent à un dialogue national effectif et pour qu'elles permettent l'acheminement normal de l'assistance humanitaire au bénéfice de ses destinataires.

Après avoir souligné la responsabilité qui incombe aux élites burundaises dans la situation du pays, le représentant du Canada exprime son soutien aux efforts déployés au Burundi par l'OUA et l'ONU, ainsi que les tentatives de négociations entreprises par l'ancien Président Nyéréré. Il propose également que la Francophonie soutienne le débat national sur les problèmes fondamentaux du pays. Il reprend la suggestion faite par le Premier ministre canadien à Cotonou de réunir trois tables restreintes d'échanges et de contacts entre des parlementaires, des officiers supérieurs de l'armée et de la gendarmerie ainsi que des journalistes. Après avoir insisté sur la nécessité de mettre un terme à toute propagande haineuse et de ramener la paix et la concorde pour donner au Burundi une chance de se développer, le ministre réaffirme le soutien du Canada à la tenue d'une conférence régionale des Grands lacs sous l'égide des Nations unies et de l'OUA.

Certaines de ces propositions rejoignant celles du groupe de réflexion du CPF sur la situation au Burundi, le représentant du Bénin présente le rapport du groupe, qui propose de dépêcher une mission politique au Burundi dès que ce pays aura confirmé son désir d'accueillir une délégation francophone. De nature politique, cette mission aura également à dégager les grands objectifs d'actions de coopération ultérieures. Chargée de s'enquérir de l'état de la préparation du débat national, elle étudiera la mise en place d'une table ronde de concertation au profit, notamment,

des parlementaires, de l'armée, de la presse, des juristes, des universitaires et des partis politiques.

Le représentant de la République centrafricaine, après avoir demandé aux Burundais de manifester davantage de tolérance réciproque, appelle la Francophonie à aider le Burundi à reconstruire sa démocratie.

Constatant le consensus qui se dégage en faveur de l'envoi d'une mission au Burundi, le représentant du Zaïre en souligne l'urgence et saisit l'occasion de son intervention pour relever une erreur de texte sur la situation du Burundi qui semble établir comme un fait l'existence d'une radio pirate émettant à partir du Zaïre. Il demande que le texte soit corrigé.

Concernant le débat sur le Burundi, le Président Zinsou en appelle à la volonté politique des Burundais eux-mêmes, sans laquelle les missions seraient de peu d'utilité.

Examen de la situation au Niger

Sur proposition du Mali, la Conférence examine la situation au Niger.

En présentant le rapport de la mission qu'il a effectuée au Niger du 4 au 9 février 1996, le Dr Émile-Derlin Zinsou, président du Conseil permanent de la Francophonie, tient à rappeler que les événements sont survenus le samedi 27 janvier et qu'il n'a pu engager de concertations pendant le week-end. Toutefois, dès le lundi 29, il publiait au nom du Conseil permanent de la Francophonie un communiqué qui dénonçait vigoureusement le coup d'État et réclamait le retour de la légalité constitutionnelle. Il demandait aussi de suspendre la coopération multilatérale francophone jusqu'à ce que les conditions requises soient remplies.

Simultanément, il suscitait une réunion de la commission politique du CPF, qui lui confiait le soin d'entreprendre une mission sur place. Il a tenu à prendre contact avec toutes les personnalités et les parties prenantes concernées au niveau politique, en rencontrant, non seulement l'actuel chef d'État, le Colonel Baré Maïnassara, et le nouveau Premier ministre, M. Boukari Adji, mais aussi l'ancien président de la République, M. Mahamane Ousmane, l'ancien Premier ministre, M. Hama Amadou, et M. Mahamadou Issoufou, président de l'Assemblée nationale dissoute, tous trois en résidence surveillée à l'époque, de même que l'ancien président, M. Ali Saïbou, l'ancien président du présidium de la Conférence nationale puis du Haut Conseil de la République, le Pr André Salifou, et de nombreux parlementaires et notables ou représentants de la société civile.

Il a notamment déclaré au Colonel Baré que sa mission relevait de la Francophonie, qui ne pouvait ignorer de tels événements, mais voulait également témoigner d'une bonne volonté qui permettrait au Niger de retrouver la confiance internationale.

Il a eu aussi des contacts constants et fructueux avec les missions diplomatiques de certains pays membres de la Francophonie : la France, le Canada, la Belgique, le Bénin et le consul général de Suisse. Les analyses qu'il a recueillies lors de tous ces entretiens lui ont paru concordantes : il n'y a assurément pas de bon coup d'État, mais la situation telle qu'elle était perçue de l'extérieur méritait d'être éclairée par des circonstances constatées localement. Une condamnation peut être abrupte mais elle ne doit pas être aveugle.

Le Dr Zinsou a donc constaté une certaine unanimité pour considérer que les blocages étaient croissants, qu'il n'y avait plus d'État et que l'on pouvait se trouver à la veille d'affrontements beaucoup plus graves. Cette opinion se trouvait partagée même par ceux qui venaient d'être renversés. Il a fait valoir qu'un coup d'État constitue un anachronisme, mais laissé entendre aux nouveaux responsables que s'ils témoignaient de leur bonne foi, il serait possible de retrouver la voie de la confiance internationale. Il a insisté sur la nécessité de modifier la constitution, qui était à la source de cet état de fait, de même, la loi électorale et la charte des partis. Il a souligné l'urgence des amendements à opérer vis-à-vis de l'opinion internationale et la nécessité de ne pas occuper le pouvoir. Il a eu le sentiment que son message était reçu sincèrement, du moins par le Colonel Baré.

Les anciens Président et Premier ministre considéraient aussi qu'il convenait de rétablir les règles d'une saine démocratie. Les difficultés tenaient davantage à la définition d'un calendrier et à la ratification de la nouvelle constitution qui, après la dissolution de l'Assemblée nationale, devait être approuvée par voie de référendum. Les délais acceptables seraient de l'ordre de trois à quatre mois, mais ce calendrier renvoie à la saison des pluies, qui interdit toute préparation des élections. Il a obtenu qu'un accord intervienne sur les dispositions à prendre, y compris de la part des autorités destituées qui ont donné une conférence de presse conjointe. Le lendemain, un calendrier était publié.

Le Président Zinsou a encore mis l'accent sur l'urgence pour les militaires de rejoindre leurs casernes et sur les délais à respecter impérativement, mais il a estimé que dans la phase transitoire qui s'ouvre, la Francophonie devrait offrir son concours, notamment par l'envoi de juristes constitutionnalistes, pour faciliter la mise en place des nouvelles institutions et maintenir l'interruption des actions de coopération qui seraient susceptibles de consolider le pouvoir, mais reprendre celles qui étaient destinées à améliorer le sort de la population.

À la suite du rapport du Président Zinsou, le ministre des Affaires étrangères du Niger demande la parole afin d'informer la Conférence de la situation qui prévaut dans son pays.

Constatant sans plaisir que son pays figure à l'ordre du jour de la réunion ministérielle, le représentant du Niger indique que ses compatriotes ont vécu la très large réprobation internationale comme un acte de solidarité. Ils restent, en effet, convaincus que le facteur militaire constitue un danger, même s'ils estiment pouvoir en faire un meilleur usage que d'autres. Le ministre estime que si, au plan des principes, l'intransigeance doit être de mise, la réalité doit être traitée au cas par cas. Il rappelle à cet effet que la situation politique du Niger connaissait un blocage tel qu'elle risquait de conduire à des désastres graves pouvant relever de l'intervention humanitaire.

Après le coup d'État, les premières déclarations des militaires ont donné à penser qu'ils n'étaient pas disposés à s'incruster au pouvoir. La constitution d'un gouvernement de civils, d'anciens ministres et de personnalités de la société civile, de même que l'absence d'actions violentes et d'atteintes aux libertés semblaient aller dans le même sens. En revanche, la situation antérieure, bien qu'issue d'élections transparentes, réalisées dans un cadre démocratique exemplaire, avait abouti à une impasse.

Analysant ce paradoxe apparent, le ministre plaide que la démocratie ne saurait être une fin en soi. Une démocratie qui ne refléterait pas les problèmes économiques et ne serait pas une façon de mieux gouverner pour améliorer la situation sociale du peuple, ne saurait aboutir qu'au désordre. Évoquant les innombrables blocages d'une cohabitation chaotique, le ministre plaide pour une forme de démocratie adaptée, tenant compte de la situation réelle des pays. Les militaires ont posé des actes qui lui ont semblé être autant de gages de sérieux. Le résultat est que les Nigériens ne veulent plus revenir en arrière. La société civile dans son ensemble est derrière les militaires.

Voulant apporter une preuve du refus des militaires de s'accrocher au pouvoir, le ministre lit la déclaration par laquelle les nouvelles autorités de Niamey s'engagent à procéder, selon un calendrier de dix mois (mars à décembre 1996) à une réforme constitutionnelle et à l'organisation d'élections législatives et présidentielles libres. Souhaitant, dans sa conclusion, que le peuple nigérien ne souffre pas de sanctions internationales, le ministre exhorte la communauté francophone à moduler ses réactions et à publier un texte qui atténue la portée du premier communiqué du CPF.

Après avoir remercié le ministre pour son vibrant plaidoyer qui illustre la difficulté qu'il y a à concilier les grands principes et les grands sentiments, la présidente de la Conférence ouvre le débat.

Au cours de ce débat, bien que tous se rejoignent sur la condamnation de principe de toute forme de coup d'État, les positions se polarisent entre, d'une part, les partisans d'une condamnation ferme et sans appel, et, d'autre part, les tenants d'une position plus souple. Prenant en compte la situation spécifique du Niger, ces derniers se concentrent davantage sur

les moyens du rétablissement de la démocratie et recommandent d'assister les autorités en place qui ont montré qu'elles sont disposées à rendre le pouvoir dans les meilleurs délais.

Au cours de cet échange de vues empreint de franchise et d'émotion, toutes les délégations se sont exprimées dans un sentiment de profonde sympathie pour le peuple du Niger et avec un souci de marquer la solidarité de la communauté francophone envers un pays frère plongé dans l'épreuve.

Faisant la synthèse de ces très riches débats, la présidente de la Conférence constate que les délégations, à l'exception de celle du Niger, sont unanimes à condamner le coup d'État. Toutefois, la plupart d'entre elles expriment le désir d'aider le Niger à sortir de cette situation. Il se dégage des discussions qu'il conviendrait sans doute de maintenir la suspension de la coopération, sauf dans le domaine de la coopération juridique et judiciaire au moyen de laquelle la Francophonie pourrait apporter son appui pour le retour rapide à la légalité constitutionnelle.

La présidente propose qu'un comité de rédaction, composé du Burkina, du Mali, du Canada et de la France, élabore, sous la présidence du président du CPF, une proposition de résolution à soumettre à l'examen de la Conférence.

Le projet de résolution préparé par le comité est adopté par la Conférence avec les réserves de la délégation du Niger sur l'alinéa relatif au rappel de la condamnation du coup d'État par le président du CPF et sur celui qui confirme cette condamnation.

Faisant suite à la mission confiée à l'ACCT à travers cette résolution, le secrétaire général annonce qu'un plan provisoire d'intervention au Niger sera rapidement mis au point et adressé aux bailleurs de fonds.

7.2. Communication de l'AIPLF

Ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet de l'examen de la Conférence.

7.3. Présentation et examen des documents relatifs à la programmation

Aupelf-Uref

Le directeur général de l'Aupelf, recteur de l'Uref, le Pr Michel Guillou, a commenté les deux documents déposés par l'Aupelf-Uref à l'occasion de cette 7^e Conférence ministérielle. Le premier, Synthèse des propositions de programmation et d'affectations budgétaires – Présence et rayonnement de la Francophonie, résume les projets majeurs pour le prochain biennium.

Le second document ajuste le budget consacré aux diverses opérations aux contributions effectivement confirmées par les bailleurs de fonds (France, Canada, Canada/Québec, Communauté française de Belgique, Monaco, Cameroun, Sénégal, Maurice, Liban).

Les priorités indiquées et approuvées lors du Sommet de Cotonou sont naturellement confirmées et les budgets, dans la mesure du possible, maintenus dans les secteurs suivants :

- les réseaux ;
- l'enseignement du et en français (des assises devant définir les stratégies francophones seront organisées en 1997 : ses conclusions seront examinées par la Confémer (Conférence des ministres francophones de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) fin 1997, avant d'être présentées au Sommet de Hanoi ;
- le Fonds francophone de la recherche, qui bénéficie particulièrement aux pays d'Afrique noire ;
- l'inforoute francophone : Refer.

Sur ce dernier point, il rappelle qu'un document commun définissant une politique francophone a été signé entre l'Aupelf-Uref et l'ACCT. Il souhaite qu'une charte francophone de l'inforoute soit discutée et adoptée par le CPF et qu'un suivi de ses recommandations soit organisé dans le

cadre d'un groupe de travail présidé par ce dernier

Par ailleurs, le recteur souhaite également que la réunion, au cours du présent biennium, des ministres francophones responsables des inforoutes fasse l'objet d'une préparation, en partenariat, des deux opérateurs : ACCT et Aupelf-Uref.

Des sacrifices ont dû être faits dans les programmes (informatisation des langues, francophonie d'urgence) auxquels des contrats sur objectifs pourront éventuellement remédier.

Puis, le Recteur Guillou fait les observations suivantes concernant, d'une manière générale, le financement de l'Aupelf-Uref :

1. La participation des pays du Sud au budget des programmes est une nouveauté et un encouragement.
2. L'accroissement des crédits accordés par le Canada, le Canada/Québec, la Communauté française de Belgique permet de mieux équilibrer le poids financier de la France, qui reste le principal contributeur (de 92 % à 86 % des crédits).
3. L'Aupelf-Uref ne disposant pas de contributions obligatoires des États et gouvernements, il convient que soit revu le prélèvement (5 %) accordé sur les programmes devant permettre leur fonctionnement.
4. La présentation aux instances de la Francophonie des budgets consolidés de l'Aupelf-Uref permettrait de faire apparaître l'ensemble des contributions des États (en personnels, notamment ceux mis à disposition par la Communauté française de Belgique).

Le Recteur Guillou conclut son intervention sur quelques remarques générales :

1. L'équilibre doit être maintenu entre l'initiative et l'innovation qui émanent de la société civile, d'une part, leur prise en compte et l'arbitrage des priorités de programmes, qui sont du ressort des pouvoirs politiques, d'autre part.
2. Des stratégies à la hauteur des enjeux doivent trouver les moyens nécessaires à leur réalisation. À côté des coopérations bilatérales et des grands regroupements, la Francophonie, devenue majeure, doit s'affirmer.
3. Les complémentarités entre les opérateurs ont été concrétisées en 1995 par la signature d'accords-cadres. La nomination d'un secrétaire général de la Francophonie donnera à celle-ci la visibilité souhaitée et permettra la coordination des actions des opérateurs.
4. Enfin, l'innovation est au cœur de la Francophonie. C'est celle-ci qui lui permet de rester au cœur des débats mondiaux.

Le représentant du Québec souligne les liens très anciens entre l'Aupelf-Uref et son gouvernement. Il soutient les grands programmes présentés que sont le Fonds francophone de la recherche, la science en français, l'enseignement du français langue seconde et relève le dynamisme et le renouveau qu'a apporté l'Uref. Il continue à suggérer fortement la recherche d'une synergie entre les opérateurs de la Francophonie, comme l'année 1995, avant le Sommet, en a été l'occasion.

Le représentant de la Roumanie se réjouit de l'ouverture du bureau pour l'Europe centrale et orientale qui appuie les instances universitaires et les filières francophones.

Le représentant du Laos pose la question de la mise en place d'un institut de médecine tropicale dans son pays. Le Recteur Guillou indique qu'une étude de faisabilité sera réalisée prochainement.

Le représentant de la République centrafricaine souhaite qu'on revienne aux orientations de Cotonou et qu'une réflexion se fasse sur l'adaptation des missions de l'Aupelf-Uref notamment quant à l'évolution des mandats « recherche » et « diffusion du français ».

Le représentant du Cameroun remercie l'Aupelf-Uref du rapprochement opéré avec l'Afrique centrale grâce à l'implantation d'un bureau à Yaoundé.

Le représentant du Cambodge remercie le Recteur Guillou pour tout ce qui a été fait dans son pays, notamment l'implantation d'un institut de technologie.

Le représentant de la France fait part de la satisfaction de son pays concernant la programmation et les réalisations de l'Aupelf-Uref, pleinement conformes aux souhaits exprimés.

Enfin, soulignant l'importance pour la Francophonie de la définition de programmes mobilisateurs dépassant la seule notion d'opérateurs, le représentant de la Communauté française de Belgique insiste sur la nécessité pour ces derniers de mener, sans confusion des mandats et dans le respect des prérogatives de chacun, des actions conjointes encore plus nombreuses que par le passé. Selon lui, l'efficacité de l'action francophone est à ce prix.

Université Senghor d'Alexandrie

M. Laurent Personne, secrétaire du conseil d'administration de l'Université Senghor d'Alexandrie, rappelle que l'Université est aujourd'hui dans sa sixième année universitaire et forme sa cinquième promotion d'auditeurs. Elle accueille des hommes et des femmes disposant d'une base universitaire et d'une expérience professionnelle significative en vue d'en faire des agents importants dans le processus de développement des pays du Sud. Elle dispose ainsi de quatre départements dispensant des enseignements dans des secteurs fondamentaux pour le développement : administration/gestion/finance ; gestion de l'environnement ; nutrition/santé ; gestion du patrimoine culturel.

L'Université Senghor suscite un intérêt grandissant. Ses auditeurs, qui étaient tous africains au début, viennent maintenant des différentes aires géographiques de la Francophonie (France, Bulgarie, Vietnam). Les niveaux moyens et le nombre des candidatures ne cessent de s'élever.

Le suivi des diplômés de l'Université montre que le retour à la vie active s'est fait de manière particulièrement positive.

Au cours du biennium qui commence, l'Université Senghor veillera à la qualité et à l'expertise de ses départements et au renforcement de sa coopération aussi bien avec les autres opérateurs des Sommets qu'avec des organismes internationaux. L'Université souhaite aussi mettre l'accent sur son rôle de centre de rayonnement culturel francophone en Égypte.

À la suite de cette présentation, le délégué égyptien déclare que l'Égypte continuera à apporter son soutien à l'Université Senghor afin de mener au succès cette expérience pilote et de doter l'Afrique des instruments de son développement.

TV5

M. Guy Coulombe, président de TV5 Québec/Canada, évoque les avancées significatives de la chaîne tant sur le continent nord-américain où elle atteint plus de 6 millions de foyers de téléspectateurs qu'en Amérique latine, où elle compte plus de 2 millions de foyers abonnés au travers des réseaux câblés.

Le défi des mois à venir est celui des États-Unis : Montréal et Paris poursuivent la préparation d'un projet de chaîne spécifique qui devrait être opérationnel dans le courant de l'année 1997. D'ici là, la présence d'une programmation renforcée, pilotée par TV5, sera assurée sur International Channel, déjà disponible auprès de 6 millions de foyers américains.

Les projets de TV5 Europe sont présentés par M. Alain Auclair, directeur général. Aux 35 millions de foyers câblés européens et au bassin grandissant constitué par le continent africain vont s'ajouter, d'ici deux mois, les publics asiatiques, grâce à la diffusion du signal sur l'ensemble du continent et jusqu'en Australie, grâce au très puissant satellite Asiasat 2 avec, d'ores et déjà, des perspectives de reprise à Singapour, au Vietnam et au Cambodge.

TV5 s'inscrit aussi résolument dans la perspective de la société de l'information : au télétexte qu'elle a grandement développé et au bouquet de radios francophones transporté sur plusieurs de ses satellites s'ajoutera d'ici quelques semaines un serveur Internet partagé entre tous les TV5.

Par ailleurs, le président de TV5 Québec/Canada et le directeur général de TV5 Europe font part des expériences menées au sein de leurs sociétés en matière d'utilisation pédagogique du programme TV5 et d'éveil à la langue française. C'est ainsi qu'est diffusée auprès des enseignants de français une documentation destinée à l'utilisation pédagogique de l'ensemble des programmes ; au cours de 1995, a commencé à se mettre en place, en collaboration entre TV5 et les éditeurs francophones, le réseau Libris, programme de 100 librairies à travers le monde présentant les ouvrages évoqués sur les antennes de TV5. Enfin, des projets de mise en production de programmes spécifiques d'enseignement du français sont à l'étude, en liaison avec l'ACCT, pour être présentés sur l'ensemble des grilles de TV5.

Un groupe de travail sera réuni prochainement pour préciser les objectifs et les conditions techniques de ces projets.

M. Alain Auclair remercie la Conférence d'avoir été attentive aux propositions de TV5 en la matière et d'avoir dégagé des moyens pour contribuer à la mise en œuvre de ses projets éducatifs.

M. Mactar Sylla, directeur de TV5 Afrique, fait état de la progression de la chaîne sur le continent, avec la diffusion du signal sur Intelsat 702 et, depuis quelques mois, en parallèle, l'appartenance à un bouquet numérique de chaînes transporté par Panamsat 4 et destiné à l'Afrique du Sud et à l'Afrique anglophone.

La réception sur le sol africain par MMDS a été possible grâce aux initiatives de nouveaux opérateurs locaux : le Gabon, le Sénégal, le Mali, le Burkina, le Niger ont ouvert la voie. Aujourd'hui, des projets existent en Guinée, en Mauritanie, à Madagascar, à Maurice. TV5 Afrique a, en outre, été sollicitée pour prendre une part active dans les travaux du projet Rascom qui pourrait, dès la fin de 1997, permettre à une trentaine de chaînes africaines de former un bouquet satellitaire numérique.

Enfin, M. Sylla fait, état de son souci constant d'associer étroitement les opérateurs du Sud au développement de TV5 Afrique. Des collaborations nombreuses ont été engagées avec des producteurs et prestataires techniques, notamment au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Burkina, au Sénégal, au Gabon, à Madagascar et en Afrique du Nord, ainsi qu'avec les chaînes nationales de 16 pays africains.

Le directeur de TV5 Afrique remercie le Cirtef et l'ACCT pour l'appui qui lui est apporté sans relâche.

AIMF

Pour M. Pierre Figeac, secrétaire permanent de l'AIMF, la date de Cotonou restera celle de la reconnaissance du statut d'opérateur direct à son organisation.

En une quinzaine d'années seulement, l'AIMF a pris une part croissante dans la mise en place des politiques de développement des villes francophones. Avec des moyens limités, elle a mené une politique de coopération basée sur l'amitié et largement tournée vers la modernisation de la gestion municipale et le renforcement de la démocratie locale.

Les actions menées vont de la mise en place d'un plan de coopération informatique à l'aménagement des villes (signalisation, réhabilitation d'axes routiers, construction de classes), en passant par l'informatisation de l'état civil de nombreuses villes du Sud.

Évoquant la remarquable synergie avec l'ACCT, qui a permis ces dernières années aux deux opérateurs d'organiser conjointement quatre stages par année, le représentant de l'AIMF souhaite que ces actions soient poursuivies.

Rappelant que seule la France a contribué jusqu'ici de manière significative au financement de l'association, son représentant lance un appel à l'ensemble des États pour qu'ils dotent l'AIMF des financements dont elle a besoin pour renforcer son action de solidarité et de coopération entre villes francophones.

La délégation du Sénégal appuie le rapport de l'AIMF en soulignant qu'elle est l'un des instruments de la Francophonie les plus proches des populations.

7.4. Jeux de la Francophonie

À la demande du président en exercice de la Conféjes et aux fins de désigner les trois ministres de la Culture ou de la Francophonie membres du Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF), la Conférence ministérielle émet les recommandations suivantes :

1. Roumanie ;
2. Vietnam ;
3. Liban ou Burkina, à la discrétion de la Conféjes.

Cette proposition sera soumise à la Conféjes, qui se réunira à Québec les 21 et 22 février prochains.

VIII. 8. QUESTIONS DIVERSES

Résolution portant établissement des conditions de contrôle externe du Fonds multilatéral unique

La Conférence adopte une résolution relative à l'établissement des conditions de contrôle externe du Fonds multilatéral unique afin de rendre transparente la gestion de tous les fonds publics mis en place au titre du suivi des décisions des Conférences des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

Communiqué sur l'évolution de la situation au Niger

Comme question d'actualité, le ministre des Affaires étrangères du Niger informe la Conférence des modifications au calendrier politique de la transition annoncée par les nouvelles autorités du Niger. Ces modifications raccourcissent le processus et ramènent les élections générales aux mois de juillet, août et septembre 1996.

La Conférence prend acte de ce communiqué et marque son intérêt pour cette évolution positive de la situation.

Haïti

La déléguée d'Haïti rappelle le retour récent de son pays à la démocratie grâce au soutien, entre autres, de la famille francophone. Elle demande à la Conférence de considérer son pays comme un lieu prioritaire de coopération, notamment dans les domaines de l'enseignement de base, de l'alphabétisation, de l'éducation civique aux droits de la personne et de l'appui à l'économie. Elle souhaite qu'une aide renforcée à son pays permette à ce dernier de préparer dans les meilleures conditions la célébration de son bicentenaire, en 2003.

En réponse à cette intervention, la présidente estime que la Francophonie se doit de consentir un effort supplémentaire au profit d'Haïti.

Tchad

Réitérant l'appel lancé lors du Sommet de Cotonou, le représentant du Tchad demande qu'un effort particulier soit fait en faveur de son pays, notamment dans les domaines des radios locales, des Clac et de l'aide au processus électoral,

Lieu et date de la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie

Sur proposition du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, et au terme d'un débat au cours duquel sont intervenus plusieurs chefs de délégation, les ministres et les chefs de délégation décident que la prochaine session de la Conférence ministérielle de la Francophonie aura lieu à Rabat, au Maroc, en décembre 1996.

IX. ADOPTION DU RAPPORT GÉNÉRAL DE LA 7^e CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE FRANCOPHONIE

La Conférence ministérielle de la Francophonie adopte globalement le rapport du conseil d'administration ainsi que ceux de la conférence générale et de la CMF de suivi du Sommet de Cotonou.

X. CLÔTURE DE LA 7^e SESSION DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

Dans son allocution de clôture, Mme Margie Sudre, secrétaire d'État chargée de la Francophonie de la République française, présidente de cette septième session de la CMF, dresse le bilan de la Conférence.

Elle souligne qu'en dépit des contraintes budgétaires qui pèsent sur les bailleurs de fonds, ceux-ci ont maintenu le montant de la programmation francophone, marquant ainsi l'importance qu'ils attachent à la Francophonie et la confiance qu'ils témoignent aux opérateurs, dont elle salue l'effort de rigueur.

À cet égard, la présidente se félicite du choix d'économie réalisé par l'Agence de coopération culturelle et technique, qui devient Agence de la Francophonie, en vue de réduire les dépenses de fonctionnement au profit des crédits de programmes.

Ces décisions devraient faciliter l'adaptation de l'Agence à sa future organisation, dans laquelle les fonctions opérationnelles seront clairement séparées de celles qui concourent à l'expression politique de la Francophonie.

Soulignant l'intérêt des programmes de l'Aupelf-Uref, la présidente mentionne plus particulièrement le Fonds francophone de la recherche, le grand programme de soutien à l'enseignement vietnamien à tous les niveaux, dont elle espère constater les premiers effets lors du Sommet de Hanoi, les filières et institutions soutenues par l'Aupelf en Europe centrale et orientale et au Liban. Elle mentionne enfin l'importance du réseau Refer pour les universités qui y sont reliées.

Après avoir évoqué TV5, opérateur qui intervient dans un domaine essentiel pour l'avenir de la langue française dans le monde, l'Université Senghor d'Alexandrie, à laquelle la perspective de financements nouveaux pourrait permettre d'intensifier ses activités, la présidente salue la présence de l'AIMF, pour la première fois en sa nouvelle qualité d'opérateur direct des Sommets. Elle lance également un appel aux opérateurs pour qu'ils se coordonnent et coopèrent entre eux, notamment pour assurer au français sa place dans la société de l'information.

Dans sa synthèse des travaux de la CMF, en tant que réunion de suivi des Sommets, la présidente souligne que la décision d'organiser une mission au Burundi manifeste la volonté de la Francophonie de se doter d'une capacité de prévention des crises. En dépit de la difficulté de l'entreprise, il est essentiel que la communauté francophone s'efforce d'encourager les artisans de la paix.

Saluant la très grande qualité des débats qui ont eu lieu sur la situation au Niger, la présidente y voit une preuve de la maturité de la communauté francophone et de sa sagesse, qualités parfaitement incarnées par le Président Zinsou, qu'elle remercie pour le travail qu'il a accompli et à qui elle renouvelle la confiance des ministres réunis.

Mme Sudre déclare close la septième session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, le 17 février 1996 à 12 heures.